



## **Compte rendu de la réunion de la CUN-CBG, en visioconférence du lundi 18 septembre 2023,**

### **Étaient présents :**

Mme Christelle Nominé, MM. Michel Beyer, Frédéric Boutin, Jean-Pierre Carrière, Jean-Denis Devins (représentant la CNEAC), Jean-Claude Delpech, Yannick Douaud, Guy Fritsch, Philippe Gisselbrecht, Serge Gladieux, Gilbert Guevel, William Langlois, Jean-Bernard Moings, Bernard Roser et Pierre Rouillon.

### **Absent excusé :**

MM. Alexandre Balzer président de la SCC

### **Ordre du jour :**

1. Ouverture de la séance.
2. Examen des Comptes Rendus des Groupes Travail.
3. Questions diverses.

### **1. Ouverture de la séance sous la présidence de :**

M. Jean-Bernard Moings, vice-président de la SCC, et président de la Commission d'Utilisation Nationale « Chiens de Berger et de Garde »

### **2. Examen des projets de comptes rendus des réunions des « Groupes Travail »**

- 2.01 CR Ring
- 2.02 CR Mondioring
- 2.03 CR Campagne
- 2.04 CR IGP/FH
- 2.05 CR Pistage Français
- 2.06 CR Obéissance
- 2.07 CR Recherche Utilitaire
- 2.08 CR Sauvetage
- 2.09 CR Administrations
- 2.10 CR Formation

**Début de la réunion : 19h00**

## **2.01 - Compte rendu de la réunion du Groupe Travail Ring, du 15 juin 2023 :**

Membres présents : MM. Serge Gladieux, Responsable du groupe, Serge Amendola, Michel Rivière et Stéphane Bottaro

### **Ordre du jour :**

- 1. Juges
- 2 Compte rendu des sélectifs 2023
- 3 Fiche technique HA
- 4. Sélectifs 2024
- 5. DROM-COM 2024
- 6. Championnat de France 2024
- 7. Sélection Nationale HA 2024
- 8. Grand prix SCC 2024
- 9. Formation des HA
- 10. Date de la finale
- 11. Redécoupage des groupes
- 12. Coupe intercontinentale 2025
- 13. Règlement

### **1. Juges**

M. Dominique Hanquiez demande sa mise à l'honorariat, le GTR est favorable à cette demande. Accord de la CUN-CBG.

Le GTR est favorable à la demande de Mme Camille Chamblin, M Régis Omnès et M. Patrice Foucault de démarrer leur cursus de juge. Accord de la CUN-CBG.

Le vendredi 16 juin 2023 a eu lieu l'examen technique de M. Fabrice Révillon. Le candidat a passé cet examen avec succès.

### **2. Compte rendu des sélectifs**

La tournée des sélectifs 2023 s'est dans l'ensemble bien déroulée. Suite aux remontées des jurys, le cahier des charges sera révisé et mis en ligne sur le site du GTR prochainement.

### **3. Fiche technique des HA**

Les concours des sélectifs et de la finale seront pris en compte pour le nombre de concours obligatoires pour se présenter à une sélection niveau 2 ou 3.

### **4. Sélectifs 2024**

Jurys pressentis : MM. Michel Chirat et Stéphane Bottaro - MM Michel Péchereau et Antoine Moucheghian  
MM. Eric Cavaille et Louis Elleto.

### **5. DROM-COM 2024**

Le championnat DROM-COM 2024 se déroulera au Club de Brignoles les 15 et 16 juin 2024.

La période de qualification sera du 19 mai 2023 au 13 mai 2024 date de clôture des engagements qui devront être transmis à M. Stéphane Bottaro.

Jury pressenti : M. Francis Desjardin. Les hommes assistants seront désignés ultérieurement.

### **6. Championnat de France 2024**

Le championnat de France en Ring se déroulera à Brignoles les 22 et 23 juin 2024.

Jury pressenti : M. Jean-Claude Delpech, M. Alain Karcenty, Mme Cathy Rotbarg.

### **7. Sélection nationale des HA 2024**

La sélection nationale 2024 se déroulera au Club Cynophile du Pays-de-Brive (19).

Le jury sera désigné ultérieurement.

## **8. Grand prix SCC 2024**

Un lieu reste à définir. Le jury sera désigné ultérieurement.

## **9. Formation des HA**

Le cahier des charges sera mis en ligne prochainement sur le site du GTR.

## **10. Date de la finale**

En raison des fortes chaleurs probables lors de la finale au mois de juin, le GTR étudiera la possibilité d'un changement de date pour l'année 2025.

## **11. Redécoupage des groupes**

Le GTR fera un bilan au début des sélectifs 2024 du nombre de chiens inscrits par groupe. Selon le résultat de ce bilan nous pourrions décider d'un éventuel redécoupage des huit groupes actuels pour l'année 2025.

## **12. Coupe intercontinentale**

Le GTR étudiera la possibilité d'organisation de cette compétition.

## **13. Règlement**

A la suite de diverses remontées de nos juges quelques modifications et corrections ont été prises en compte, ces changements apparaitront sur le règlement mis en ligne sur nos sites,

### **Annexe au PV GTR - REGLEMENT RING 2023 - Rectifications et corrections.**

**Page 4 :** Rétrogradation, 2 pointages consécutifs inférieurs à 60% des points (AB ou NC)

1/ Point 16 autres cas : enlever le 1<sup>er</sup> paragraphe, le GT Ring suit les préconisations de la CUN-CBG en matière d'équivalences des disciplines (PV CUN du 29 et 30 août 2022).

2/ Point 17 : Pour les chiens mordeurs sur une ou des personnes rajouter sans relation avec le travail de concours sur les hommes Assistants, notamment agression volontaire sur le juge, les hommes d'agrès, le commissaire, les secrétaires etc.

**Page 7 :** Point 7 un arc de cercle (voir dessin page 59) sur la cache choisie.

**Page 8 :** Point E l'organisation devra, obligatoirement, prévoir un remplaçant.

**Page 9 :** Sous la deuxième ligne rajouter : à l'issue de ce parcours la feuille de pointage provisoire sera affichée par l'organisation.

**Page 20 :** Règles générales/ les 3 premiers des 8 premiers points modifiés page à réimprimer (en PJ modifications surlignées en jaune).

**Page 21 :** Règles générales Ab point 27 (avant B commandements) rajouter il est interdit au conducteur de récompenser son chien par des friandises quelconques dès son entrée sur le terrain et ce jusqu'à la fin de sa participation sous peine d'exclusion.

**Page 22 :** B5 après pénalisé rajouter de moins deux et perte d'un essai.

**Page 24, 26, 29 :** Pénalité 2 : enlever chien et mettre conducteur à la place.

**Page 26 :** Enlever point 7 : il ne devra en aucun cas aller le chercher dans l'aire de réception

**Page 27 :** Déroulement de l'exercice point 4 rajouter "pour" entre retourner et remettre

**Page 32 :** 1/ pénalité 24 : écrire "hors de sa portée"

2/pénalité 25 : enlever pour remettre l'objet et remplacer par "quand le conducteur prend l'objet"

**Page 33** : Pénalité 27 : enlever pour remettre l'objet et remplacer par "quand le conducteur prend l'objet"

**Page 35** : Pénalité 32 : enlever pour remettre l'objet et remplacer par "quand le conducteur prend l'objet"

**Page 38** : Pénalité 10 : rajouter "au départ"

**Page 51** : Point 17 remplacer par : Si le chien faisait un départ anticipé lors de cet exercice ou si la mise en place était irrégulière, le juge la ferait recommencer pour évaluer la face arrêtée.

**Page 65** : Point 2 : dès l'agression le conducteur devra, enlever la phrase : si le commandement devait être accompagné d'un autre mot ex : « garde » une pénalité de -5 serait appliquée par faute.

**Ci-dessous la page qui sera intégrée dans le règlement Ring**

## b) Règles générales

- Le conducteur devra se tenir dans le sens de l'exercice (hormis pour la garde d'objet et la recherche), avec un angle de tolérance de 45° à droite ou à gauche. Il devra se tenir en position droite, naturelle, les bras le long du corps durant l'exécution de l'ensemble des exercices. (Ex. : au retour d'un exercice rapport d'objet ou interception etc...) sous peine d'être pénalisé de -5 à l'AG, hormis le conducteur qui pour les rappels aura les mains en porte-voix ou la main au sifflet jusqu'à la fin des exercices signifiés par le juge.
  - Pour les appâts lancés et l'absence le sens du travail sera la cachette choisie pour l'exercice.
  - Pour les exercices de saut, le conducteur devra se tenir perpendiculairement à l'obstacle, toujours en position naturelle, droite, les mains le long du corps sous peine d'être pénalisé de -5 à l'AG. Concernant le saut en longueur il devra être perpendiculaire à la planche d'appel.
  - Pour les autres exercices, le conducteur ira placer directement son chien dans le rectangle de manière naturelle et dans le sens de l'exercice sous peine d'être pénalisé à l'AG.
  - Le conducteur donnera un seul commandement de mise en position obligatoire (assis, debout, couché), précédé ou non du nom du chien, à sa convenance, hormis pour les exercices où la position de mise en place est imposée par le tirage au sort ou le règlement.
  - Dès que le chien arrivera à l'endroit de mise en place, le conducteur ne pourra pas le sortir du rectangle pour refaire la mise en place sous peine d'obtenir la pénalité "mise en place irrégulière" et zéro à l'exercice.
  - Toute répétition de commandement entraînera une pénalisation de - 0,50 sur les points de l'exercice, jusqu'à concurrence de 4 commandements supplémentaires MAXI (Au-delà, exercice terminé).
  - Le conducteur disposera de 30'' pour se mettre en place, au-delà exercice terminé. Sauf pour le saut en longueur où il disposera d'une minute.
  - Le commandement sera donné exclusivement de la voix sans aucun geste ou mouvement du corps.
  - D'autre part, le conducteur ne pourra pas manipuler son chien pour le mettre en position.
- Deux possibilités de mises en place :**
- 1) Le conducteur commande la position de départ (A D C) précédée ou non du nom du chien, puis donne un commandement de fixation **OBLIGATOIRE « reste ou pas bouger »** exclusivement et se place en position réglementaire : à hauteur de l'épaule du chien (sauf pour la garde d'objet), sans changer de côté, ni être en contact avec lui.
  - 2) Le conducteur commande la position de départ (A D C), précédé ou non du nom du chien puis se place en position réglementaire à hauteur de l'épaule du chien, sans changer de côté, ni être en contact avec lui, et donne un commandement de fixation **OBLIGATOIRE « reste ou pas bouger »** exclusivement.
- Une fois la mise en place obtenue et l'ordre de fixation **OBLIGATOIRE** donné dans les 2'', le juge devra autoriser le départ de l'exercice dans les 3''.
  - L'absence du commandement de fixation : « **reste ou pas bouger** » entraîne une pénalité de 2 points par faute caractérisée.
  - Après avoir effectué sa mise en place, le conducteur ne pourra plus redonner un quelconque commandement sous peine d'annulation de l'exercice.
  - Le conducteur ne doit pas être positionné à plus d'un mètre sur le côté du chien au départ de l'exercice.
  - Si le chien se colle au conducteur :
    - Après le départ de l'exercice, aucune pénalité ne devra être appliquée.
    - Avant le départ de l'exercice, après que celui-ci ait nettement manifesté sa volonté de s'en écarter ; exercice terminé. (4 mises en place possibles et pénalisées)
  - Tout commandement, de la voix ou du geste à moins de 3m de l'emplacement du départ de l'exercice, est considéré comme un commandement supplémentaire.
  - Si le chien n'est pas en place (ne pas confondre avec la prise de position, sauf lorsque celle-ci est obligatoire : positions, absence, appâts) après quatre commandements supplémentaires, ou si le conducteur en donne un cinquième, l'exercice sera annulé.
  - L'exercice sera également annulé par le juge, même à moins de quatre commandements supplémentaires, si le chien n'est pas en place au bout de 30 secondes ou si le conducteur change le commandement de position initiale.
  - Le juge déclenchera son chronomètre au départ de la mise en place lorsque le conducteur et son chien entrent dans les trois mètres.
  - Pour les exercices de sauts le temps imparti sera décompté dès lors que le conducteur avec ou sans chien aura pénétré dans la zone d'élan jusqu'à son immobilisation dans le rectangle. Il aura droit en tout et pour tout à un seul commandement : au pied. Tout autre commandement sera pénalisé (max4).
  - En cas de mise en place difficile le juge devra indiquer au concurrent le temps restant imparti
  - Le juge devra indiquer au concurrent si le chien n'est pas positionné dans la tolérance de 45°.
  - La mise en place, ainsi que le nombre de reprises devront être identiques entre l'attaque de face et l'arrêtée.
  - Quel que soit l'exercice, tout départ du chien avant l'autorisation du juge entraînera l'annulation immédiate de l'exercice.

## **2.02 – Compte rendu de la réunion téléphonique du Groupe Travail Mondioring FCI, du 7 juin 2023 :**

**Membres présents :** MM. William Langlois, responsable du groupe, Henri Degout, Jean Rabille, Roger Di Manno

### **Ordre du jour :**

- 1. Championnat de France Mondioring FCI
- 2. Championnat du Monde Mondioring FCI
- 3. Sélection nationale HA 2024
- 4. Mode de sélection 2024
- 5. Organisation CACIT
- 6. Dossier juges

### **1. Championnat de France de Mondioring FCI :**

En l'absence d'organisateur déclaré nous ne proposons pas de jury pour le moment.

### **2. Championnat du Monde de Mondioring FCI :**

La date du Championnat du Monde a été déplacée, il se déroulera du 11 au 15 octobre 2023 à Mafra au Portugal.

### **3. Sélection nationale HA 2024 :**

Elle se déroulera les 7 et 8 septembre 2024, à Saint Roch Jullian.

Précision apportée au protocole suite à une incompréhension :

« Pour valider la sélection niveau 1, il faut avoir officié dans 2 concours complet cat. 1.2.3 »

### **4. Mode de sélection 2024 :**

#### **MODE DE SELECTION POUR LA COUPE, LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ET DES GRANDS PRIX SCC DE MONDIORING FCI 2024**

Dernier délai d'envoi des dossiers le 4 mai 2024 cachet de la poste faisant foi

#### **➤ Catégorie 1 : 15 finalistes + invités de race**

1er concours pris en compte le week-end des 29 et 30 avril 2023

Dernier concours pris en compte le week-end du 27 et 28 avril 2024 après cette date ils seront validés pour la saison 2024/2025.

4 concours dont 1 hors Territoriale ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors Territoriale) :

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges.
- 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 1, 2 ou 3 même si le concours comporte 2 HA.

2 concours maximum par club sous conditions que les jurys (juges et HA) et le thème ne soient pas identiques.

1 seul concours par week-end dans le même club. Pas 2 hommes assistants officiant d'un même club.

Obligation que le concours comporte deux hommes assistants.

La moyenne de sélection est fixée à 160 points.

Sélection à la Coupe de France = Pointage des 4 meilleurs concours.

Classement pour les Grands Prix SCC : moyenne des 4 concours (coeff. 1) + pointage obtenu au Grand Prix SCC (coeff. 3) / 4.

Un invité de race sera possible, sous réserve qu'il totalise une moyenne minimum de 160 pts et qu'il n'y ait pas de chien de la même race sélectionné au pointage, dans une autre catégorie. Si plusieurs chiens de même race devaient se trouver en compétition, ce sera le pointage le plus élevé qui prévaudrait, et en toute état de cause l'échelon le plus haut.

➤ **Catégorie 2** : 12 finalistes + invités de race

1er concours pris en compte le week-end des 29 et 30 avril 2023.

Dernier concours pris en compte le week-end du 27 et 28 avril 2024 après cette date ils seront validés pour la saison 2024/ 2025.

4 concours dont 1 hors Territoriale ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors Territoriale)

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges.
- 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 1, 2 ou 3 même si le concours comporte 2 HA.

2 concours maximum par club sous conditions que les jurys (juges et HA) et le thème ne soient pas identiques.

1 seul concours par week-end dans le même club. Pas 2 Hommes Assistants officiant d'un même club.

Obligation que le concours comporte deux Hommes Assistants.

La moyenne de sélection est fixée à 240 points.

Sélection à la Coupe de France = Pointage des 4 meilleurs concours.

Classement pour les Grands Prix SCC : moyenne des 4 concours (coeff. 1) + pointage obtenu au Grand Prix SCC (coeff. 3) / 4.

Un invité de race sera possible, sous réserve qu'il totalise une moyenne minimum de 240 pts et qu'il n'y a ~~ai~~ pas de chien de la même race sélectionné au pointage, dans une autre catégorie. Si plusieurs chiens de même race devaient se trouver en compétition, ce sera le pointage le plus élevé qui prévaudra, et en toute état de cause l'échelon le plus haut.

Dernier délai d'envoi des dossiers le 4 mai 2024 cachet de la poste faisant foi

➤ **Catégorie 3** : 20 finalistes + les invités de race.

1er concours pris en compte le week-end des 29 et 30 avril 2023

Dernier concours pris en compte le week-end du 27 et 28 avril 2024 après cette date ils seront validés pour la saison ~~2024/2024~~.

5 concours dont 2 hors Territoriale, ou à l'étranger (les concours CACIT compteront pour un concours hors Territoriale)

- 2 fois maximum le même juge, même si le concours comporte 2 juges
- 2 fois maximum le même homme assistant de niveau 1, 2 ou 3 même si le concours comporte plusieurs HA.

2 concours maxi par club, sous conditions que les jurys (juges et hommes assistants) et le thème ne soient pas identiques.

1 seul concours par week-end dans le même club. Pas 2 hommes assistants officiant d'un même club.

Obligation d'avoir au moins dans le concours un homme assistant niveau 2 ou 3 même si le concours comporte 2 HA.

Maximum de 2 concours à l'étranger.

Pointage minimum pour chaque concours de sélection 280 points. La moyenne de sélection est fixée à 320 points.

Sélection au Championnat de France = Pointage des 5 meilleurs concours.

Classement pour le Championnat de France : moyenne de sélection (coef. 1) + Pointage de la coupe de France (coeff. 3) / 4

Un invité de race sera possible, sous réserve qu'il totalise une moyenne minimum de 280 pts et qu'il n'y a ~~ai~~ pas de chien de la même race sélectionné au pointage, dans une autre catégorie. Si plusieurs chiens de même race devaient se trouver en compétition, ce sera le pointage le plus élevé qui prévaudra, et en toute état de cause l'échelon le plus haut.

## **5. Organisation CACIT.**

### **ORGANISATION DE CONCOURS CACIT MONDIORING FCI EN FRANCE**

Nous avons désormais la possibilité d'organiser sur notre territoire des compétitions de Mondioring FCI avec octroi du CACIT.

Les demandes d'organisation, pour l'année, doivent parvenir au responsable du GTM avant le 14 juillet de chaque année après avoir averti la Territoriale concernée.

Il peut y avoir 3 épreuves par an de Mondioring FCI avec l'octroi du CACIT sur le territoire Français.

Ces épreuves doivent obligatoirement :

- Être validé par le GTM
- Être validées et déclarées par la SCC à la FCI
- Figurer au calendrier officiel de la CUN-CBG
- Faire figurer le logo de la FCI sur le catalogue de la manifestation et tous les documents officiels
- Être annoncées et ouvertes aux concurrents étrangers
- Être jugées par des juges et des hommes assistants ayant reçu l'autorisation de leur organisation nationale (autorisation écrite de l'organisation canine nationale pour les juges et hommes assistants étrangers)

Ayant un caractère international, ces compétitions devront être jugées par 2 juges dont au moins 1 étranger, assistés par 2 hommes assistants de niveau 2 ou internationaux. Le jury devra être annoncé lors de la demande et validé par le Groupe de Travail.

Ces épreuves peuvent faire l'objet d'une demande de subvention instruite par le CUN-CBG, qui sera de 1 250 €, pouvant aller à 1 600 € si le concours comporte au moins 20 % de concurrents étrangers.

Les membres du GTM, après étude des dossiers de candidatures, proposeront aux membres de la CUN-CBG l'organisation de 3 concours avec octroi du CACIT pour l'année. Au vu cet accord, la demande sera finalisée auprès de la SCC par l'envoi d'un chèque de l'organisateur de 15 €.

3 CACIT seront organisés en 2024 après validation par la CUN-CBG

Le 25 février 2024 à Sélestat dans le Bas-Rhin

Le 17 mars 2024 à Roquebrune dans le Var

Le 20 octobre 2024 à Saint Leu dans le Val-d'Oise

## **6. Dossiers juges.**

Mr Yves Billat est nommé juge qualifié pour le Mondioring FCI. Accord de la CUN-CBG.

Nous avons reçu 5 dossiers de demande de juge : Mme Nathalie Schoupe, M. Frédéric Roser, M. Thierry Touache, M. Fabrice Etterlen et M. Jean Rabille. Accord de la CUN-CBG.

Le GT demande que les élèves juges puissent commencer leurs journées découvertes au plus tôt.



## **2.03 – Compte rendu de plusieurs réunions téléphoniques du Groupe Travail Campagne :**

**Les présents :** MM. Michel Beyer, responsable GT, Laurent Bernard, secrétaire, Jean-Claude Selosse, HA & communication.

### **3.0 Ordre du Jour :**

- 3.0.1. Étude des résultats en cours 2023
- 3.0.2. Publication du règlement
- 3.0.3. Les juges.
- 3.0.4. Les HA

### **3.1. Etude des résultats de la saison 2023**

- 17 concours inscrits au calendrier pour la saison 2023 (après la finale 2022 à avant la finale 2023)
- 12 se sont déroulés avec une faible participation en CC3.
- 2 ont été annulés en 2022 pour la saison 2023 et 3 ont été annulés en 2023 (5) pour la saison 2023.

### **3.2 Publication du règlement**

Accessible sur le site [cun-cbg.com](http://cun-cbg.com)

### **3.3 Les juges :**

#### 3.3.1 Les Élèves Juges

1. Mme Patricia Sorcelle-Bigot poursuit son cursus de formation.
2. M. Jean-Olivier Alvarez poursuit son cursus de formation.
3. M. Jean-Luc Courteille n'a toujours passé l'examen pour des raisons d'emploi du temps.

#### 3.3.2 Jury de la finale 2023 Laurent Bernard président, Yves Monicault assesseur parcours Bernard Pottin assesseur Pistage.

Hommes assistants : Adrien Bausmayeur & Sofiane Tarefet ; HA civil : Paul Sabatier ; remplaçant : Antoine Doucet.

#### 3.3.3 Jury de la finale 2024 : MM. Michel Beyer président, Michel Boisseau assesseur parcours, Alain Phalippou assesseur Pistage.

### **3.4 HA :**

#### **30 licences 7 N3, 16 N2, 7 N1.**

La sélection nationale d'hommes assistants N 3 du 29 avril 2023 au Subdray (18) n'a pas eu lieu, boycottée par la majorité, un seul engagé, M. Clément Le Mauf. Nous remercions le président du Club du Subdray (18), M. Dessiaume, pour son investissement et sa disponibilité.

De ce fait, nous avons maintenu tous les assistants N3 jusqu'à la prochaine sélection du 8 juin 2024.

La prochaine sélection nationale aura lieu dans le cadre du concours de Saint-Léonard (87), présidé par Mme Martine Jacquet les 7, 8 & 9 juin 2024.

Le jury 2023 est reconduit en 2024 : Jury : MM. Michel Beyer, Jean-Claude Selosse et Eric Lahaye

**Pas de CR DU GT IGP-IFH**

## **2.05 – Compte rendu de la réunion du Groupe Travail Pistage, du 4 septembre 2023 :**

**Membres présents :** MM. Philippe Gisselbrecht, responsable du groupe, André Laillé, membre, Mme Catherine Hounau, membre.

### **Ordre du jour :**

- 1- Sélectifs 2023-2024
- 2- Coupe et Championnat 2025
- 3- Grand Prix SCC 2024
- 4- Grand Prix SCC 2025
- 5- Stage
- 6- Point sur la formation des élèves juges
- 7- Réunion des juges

### **1- Sélectifs 2023-2024**

Point sur les pré-sélectifs au 4 septembre 2023 :

A un mois de la clôture de la saison des pré-sélectifs, 43 concurrents remplissent les conditions de sélection pour les sélectifs. A ceux-ci peuvent se rajouter potentiellement 12 concurrents, qui ont encore à obtenir le dernier doublé excellent manquant.

### **2- Coupe et Championnat 2025**

Nous n'avons pas d'organisateur à ce jour. Nous sommes en discussion avec un club, et en attente de décision. Toute candidature sera la bienvenue.

### **3- Grand Prix SCC 2024**

- Point sur les résultats échelon 1 au 4 septembre 2023 :

A trois mois et demi de la clôture de la saison de sélection pour le Grand Prix échelon 1, quatre concurrents ont leurs trois doublés excellents. Il leur reste à rajouter le concours de décembre ou janvier pour accéder à la sélection. Quatre concurrents sont prêts du but avec deux doublés excellents à ce jour. Suit un grand nombre pour lesquels tout est encore possible.

- Point sur les résultats des échelons 2 au 4 septembre 2023 :

La saison forte démarre, les résultats obtenus à ce jour sont encourageants et donne bon espoir pour atteindre l'objectif du Grand Prix SCC.

### **4- Grand Prix SCC 2025**

Nous n'avons pas d'organisateur à ce jour.

Toute candidature sera la bienvenue.

### **5 – Stage**

Quinze participants sont inscrits au stage organisé le 9 septembre à Vierzon sous l'égide du GT.

Pour adapter le déroulement aux prévisions météorologiques, il a été décidé d'un commun accord de démarrer le stage de bon matin par les exercices pratiques sur le terrain.

Les intervenants étaient MM. André Laillé et Pascal Lenfant, animateur régional.

### **6 - Point sur la formation des élèves juges**

- Mme Chantal Picard et M. Aimé Dastugue ont réussi leur examen technique. Ils sont en attente de l'examen de la SCC.

- Le GT Pistage a transmis son avis favorable au GT Formation pour la candidature de M. Stéphane Lucas.

- M. François Casseville n'a pas encore demandé à passer l'examen technique.

### **7 – Réunion des juges**

Réunion du 20 mars 2023 à Chênehutte-Trèves-Cunault.

- Seize personnes ont répondu positivement à l'invitation

- Neuf personnes ont répondu qu'ils ne participeront pas

- Sept juges n'ont pas répondu.

- Deux juges ont eu un empêchement de dernière minute et se sont excusés.

Il a été décidé de quelques modifications du règlement, elles feront l'objet d'un additif. La grande partie de la réunion était consacrée à la clarification de différents points du règlement, ainsi qu'à quelques contradictions entre chapitres.

Ci-dessous le compte-rendu :

## **PISTAGE FRANÇAIS - COMPTE RENDU DE LA REUNION DES JUGES DU 20 MARS 2023** **À CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT**

- Seize personnes ont répondu positivement à l'invitation
- Neuf personnes ont répondu qu'ils ne participeront pas
- Sept juges n'ont pas répondu.

Présents : Françoise BILLARD, Jean-Pierre CARRIERE, Didier CHAUMILLON, Alain CHIALI, Aimé DASTUGUE (élève juge), Robert JAFFRÉ, Bernard LAURENT, Pascal PERRET, Daniel SIONNIERE, Patricia SORCELLE-BIGOT, Jaques VACHER

Le responsable et les membres du GT : Philippe GISSELBRECHT (juge), Catherine HOUNAU, André LAILLÉ (juge).

Absents excusés de dernière minute : Jean-Claude BERGEVIN, Roland TERRIER

### **1 – Fausse piste en trait de limier**

#### *Rappel et précision*

Le conducteur peut lever le bras pour signaler clairement au juge que son chien va prendre la fausse piste et qu'il souhaite intervenir de suite. La pénalité sera alors une relance (-7). Cette initiative peut être utilisée trois fois avec chaque fois une relance décomptée.

Par contre si le conducteur intervient sans le signaler clairement au juge, il sera appliqué une pénalité de -9 (-7 pour la faute et -2 en AG).

### **2 – Le tracé des arrivées.**

#### *Précision*

Le traceur pose le piquet d'arrivée sans s'arrêter et continue en marche normale.

#### a) Les longueurs de tracé

- ECH1 : longueur de base 35 pas, celle-ci peut être rallongée à 40 pas pour échapper à une situation de terrain difficile (flaque d'eau, traces de roues de tracteur,...)
- ECH2 et ECH3 :
  - Arrivée ligne droite : longueur de base 35 pas, celle-ci peut être rallongée à 40 pas pour échapper à une situation de terrain difficile (flaque d'eau, traces de roues de tracteur,...)
  - Arrivée avec angle :
    - Première ligne : longueur de base 20 pas, rallongée jusqu'à 25 pas pour échapper à une situation de terrain difficile.
    - Deuxième ligne : longueur de base 15 pas, rallongée jusqu'à 20 pas pour échapper à une situation de terrain difficile.

#### b) Temps de découverte

Pour les longueurs de base (35) et (20 + 15 pas) le temps accordé est de 30 secondes avec un temps supplémentaire de 10 secondes pénalisées)

Le juge adaptera le temps de découverte s'il est nécessaire de rallonger les lignes d'arrivée.

### **3 – Abord ou prise des fausses pistes en trait de limier**

#### *Précision et correction*

Poste 11.6 Tableau des pénalités

Ce poste ne concerne que le trait de limier, la mention libre est donc à supprimer et le texte devient :

« Le conducteur intervient sans autorisation ou acceptation du juge en trait de limier Relance -7 et -2 à l'AG ».

#### **4 – Commandements sans autorisation du juge en piste libre.**

##### *Précision*

Poste 11.8.1 Pénalités particulières en piste libre

« Commandement du chien en piste, en dehors des directives du juge. Elimination sans points ».

Ceci est particulièrement applicable pour les interventions sur fausse piste, hors piste, dépassement d'objet.

Par conséquent : Poste 11.9.2 « Pénalités particulières d'objet en piste libre devient « Chien qui dépasse l'objet, le conducteur commande, avant autorisation du juge. Elimination sans point ».

#### **5 – Allure générale**

##### *Modification*

Les pénalités d'allure générale actuellement à -3 passeront à **-5**

#### **6 – Présentation**

##### *Modification*

Les pénalités de présentation actuellement à -3 passeront à **-5**

##### *Précision*

Le conducteur fixe son chien dans la position de son choix, éloigné de 10 à 15 pas du juge. Cette distance est donnée à titre indicatif. Le non-respect de cette indication n'est pas sujet à pénalité. Si le conducteur estime mal les 10 ou 15 pas, le juge peut demander la correction de la distance par un signe de la main ou de la voix.

#### **7 – Envoi en piste libre et trait**

##### *Précision*

Tous les commandements d'envoi en piste devront se faire conducteur derrière le chien dans l'axe et sans l'enjamber (départ, arrivée, relances).

Le conducteur a deux possibilités d'envoi :

- a) Il fixe son chien entre les deux piquets dans la position de son choix (assis, couché, debout). Il se place derrière lui et l'envoie en piste d'un seul commandement en respectant le poste 7.5.
- b) Le conducteur qui ne fixe pas son chien avant l'envoi en piste, se rend entre les deux piquets, s'immobilise en laissant son chien le dépasser, dès que celui-ci est devant lui, il donne le commandement d'envoi en piste en respectant le poste 7.5.

#### **8 – Comment relancer son chien après la remise d'objet ?**

##### *Précision*

Poste 7.10.1

- a) Après le rapport et la remise d'objet

« 1<sup>ère</sup> possibilité : après avoir félicité ou et récompensé rapidement et sans excès son chien, le conducteur reprend son trait de limier et relance son chien à partir de l'endroit où il se trouve (devant ou sur le côté), d'un seul commandement, sans aucun geste (tolérance au brevet et en échelon 1).

Le chien qui remet l'objet devant peut être rappelé au pied et mis en position assis d'un commandement avant d'être renvoyé en piste comme ci-dessus. Les commandements supplémentaires de mise au pied ou de fixation seront pénalisés de 1 point par commandement. »

« 2<sup>ème</sup> possibilité : après avoir félicité ou et récompensé rapidement et sans excès son chien, le conducteur s'avance, chien au pied, trait de limier en main, jusqu'à l'endroit où était posé l'objet, puis relance son chien d'un seul commandement, sans aucun geste (tolérance au brevet et en échelon 1 »

Avant d'envoyer son chien, le conducteur s'immobilise et fixe son chien en position d'envoi (couché, assis, debout). Le non-respect de cette technique d'envoi entraînera une pénalité de -3 points.

- b) Après le marquage

##### *Précision*

« Le conducteur peut rapidement féliciter ou et récompenser son chien sans placer de friandise au sol et après avoir montré l'objet au juge. »

#### **9 – Départ des pistes**

##### *Précision*

Les départs des pistes libre et des pistes au trait sont définis comme suit :

- Pour les brevets et les échelons 1 les départs seront droits dans le prolongement des piquets de départ.

- Pour les échelons 2 les départs pourront être droits, en angle droit, ou en angle obtus.
- Pour les échelons 3 les départs pourront être droits, en angle droit, en angle obtus ou en angle aigu (30° à 45°).

## 10 – Présentation au départ

### *Précision*

Poste 7.3 du règlement : Il fixe son chien dans la position de son choix, éloigné de 10 à 15 pas du juge (non pénalisable), deux commandements de fixation sont autorisés.

Ex : « position » « reste » les commandements supplémentaires sont pénalisés (-1 point par commandement).

Explication : les deux commandements « position » et « reste » sont assimilés à un commandement pour les pénalités pour commandement supplémentaire.

Soit - commandement « position » « reste » = correct, pas de pénalité

- Commandement « position » « position » « reste » = 1 commandement supplémentaire, pénalité – 1 point
- Commandement « position » « reste » « reste » = 1 commandement supplémentaire, pénalité -1 point
- Etc.

La pénalité Poste 11.2 : Excès de commandement pour la fixation, après le premier commandement et par commandement -1 par commandement est maintenu.

## 11 – Remise de l'objet au conducteur au trait et en libre.

### *Modification*

Poste 7.9. Remise de l'objet au conducteur.

« À la remise de l'objet le conducteur peut, très rapidement, féliciter de la voix **et** récompenser son chien. Cette félicitation **et** récompense **ne peut intervenir qu'après la remise de l'objet** (la récompense ne peut être dans la main avant la remise de l'objet effectuée, si tel était le cas – 7 points).

## 12 – Pénalités de départ et de début de piste (en libre comme en au trait de limier)

### *Modification et précision*

Il est décidé de simplifier la grille des pénalités Poste 7.6

Le temps maximum accordé pour prendre le départ reste fixé à 1 minute.

Les pénalités en fonction du temps de prise de départ (5, 10, 15'', etc.) sont supprimées.

La pénalité de départ sera désormais (en dehors des pénalités de commandement supplémentaires ou de relance) une pénalité d'allure générale à estimer par le juge en fonction des difficultés de terrain, de l'attitude, de la motivation, etc. du chien.

La possibilité des deux commandements supplémentaires (-5 par commandement) accordés pendant la minute est maintenue. Elle reste à l'initiative du conducteur. Le juge peut indiquer, une voire plusieurs fois, le temps écoulé pendant la minute accordée. Si pendant la minute le chien a dépassé le deuxième piquet, le juge peut donner à son initiative ou à la demande du conducteur l'autorisation d'utiliser trois relances pénalisées (-7 points chacune)

Si le chien revient entre les piquets :

- S'il a dépassé le deuxième piquet de plus de 10 m : pénalité -7 points de relance
- S'il a dépassé le deuxième piquet de moins de 10 m :
  - o S'il reprend le départ sans intervention du conducteur : pénalité – 3 points
  - o S'il y a intervention du conducteur : pénalité – 7 points de relance

Les pénalités seront les mêmes pour tous les niveaux. Les pénalités particulières du brevet et de l'échelon 1 sont supprimées.

## 13 – Rapport d'objet en piste libre

### *Modification*

Poste 11.9.2 – Commandement de rappel du chien qui ne rapporte pas spontanément l'objet, après la relève :

Pénalités :

- 1<sup>er</sup> rappel – 2 points
- 2<sup>ème</sup> rappel – 3 points
- 3<sup>ème</sup> rappel – 5 points

## 14 – Les relances en piste libre Poste 7.2

### *Précisions complémentaires Postes 7.10.2, 7.10.3, 7.10.4 et 11.8.1*

Le juge annonce de vive voix si le chien est « hors-piste », s'il est « sur la fausse piste », s'il a « passé l'objet ».

Le temps accordé pour la relance est compté à partir de l'annonce de la faute par le juge.

Les conducteurs ont le choix entre deux techniques de relance :

a) Première technique de relance : la relance à distance (-7 pts par relance):

Le conducteur peut relancer son chien à distance « x ta piste », « ta piste », « x ton objet », « ton objet ». Le conducteur peut donner ce commandement deux fois. Le chien dispose de 30 secondes à partir de l'observation du juge, pour se corriger. Relance -7 pts.

Au-delà un troisième commandement est toléré, le chien dispose de nouveau de 30 secondes pour se corriger. Une nouvelle relance (-7 pts) sera décomptée.

A l'issue de 2x30 secondes ou au quatrième commandement il sera mis fin à l'exercice. Par ailleurs il sera tenu compte des éventuelles autres relances déjà pénalisées sur le parcours, un maximum de trois relances étant accordée sur l'ensemble de l'exercice

b) Deuxième technique de relance : rappel du chien pour le relancer du départ (-7 pts par relance)

Le conducteur peut rappeler immédiatement son chien, à l'annonce de l'erreur par le juge, pour le relancer du départ. Le commandement « x au pied » ou « au pied » peut être répété cinq fois. Le chien dispose de deux minutes, à partir de l'observation du juge, pour revenir au départ. Relance -7 pts.

Dès que le chien est revenu entre les piquets, le conducteur dispose de cinq secondes pour le motiver. Il le renvoi ensuite selon la technique d'envoi de début de piste.

La relance doit impérativement être exécutée entre les deux piquets .

Le conducteur doit relancer le chien dans le sens des piquets et non en direction de l'objet. Le non-respect de cette position entraînera une pénalité de -2 points.

Les récompenses ou les punitions sont interdites pour faire repartir le chien.

Un sixième commandement de rappel est toléré : dans ce cas une nouvelle relance (-7 pts) sera décomptée.

A l'issue de deux minutes ou au septième commandement il sera mis fin à l'exercice. Par ailleurs il sera tenu compte des éventuelles autres relances déjà pénalisées sur le parcours, un maximum de trois relances étant accordée sur l'ensemble de l'exercice

c) Cas particuliers

- A l'annonce de la faute par le juge, le concurrent n'intervient pas, laisse faire dans l'espoir que le chien se corrige lui-même. La première relance est appliquée (-7 pts), au-delà des trente secondes une nouvelle relance est appliquée. A l'issue des 2x30 secondes il sera mis fin à l'exercice.

- A l'annonce de la faute par le juge, le conducteur n'intervient pas tout de suite, laisse faire le chien un moment dans l'espoir qu'il se corrige et le rappelle ensuite voyant qu'il ne se passe rien. On considère la première réaction comme une relance à distance (-7 pts) et le rappel comme une deuxième relance (-7 pts)

- A l'annonce de la faute par le juge, le conducteur relance à distance (-7 pts). Il change d'avis en cours de relance à distance dans les trente premières secondes avec ou sans les deux commandements (ta piste, ton objet). Une nouvelle relance est décomptée (-7 pts) et le principe de relance avec rappel est appliqué.

- Le conducteur rappelle son chien pour le repositionner entre les piquets de départ. Il revient dans les deux minutes et reprend sa piste correctement mais reprend une fausse. Une nouvelle relance est appliquée si les trois n'ont pas été utilisées, sinon il sera mis fin à l'exercice.

- Le chien rappelé pour la relance (-7 pts), reprend le bon tracé de la piste à n'importe quel endroit dans les 2 minutes sans l'intervention du conducteur. On laisse faire, il n'y a pas de nouvelle pénalité, sauf s'il prend une fausse.

- Le chien qui a passé l'objet et qui est rappelé pour la relance, repart directement à l'objet, le ramasse et le rapporte au maître. L'objet est comptabilisé, les pénalités antérieures à la relance et les relances seront déduites

- Si le conducteur change d'avis et relance le chien à distance pendant que celui-ci revient (car il se rapproche de la piste) une nouvelle relance est comptée. Le chien peut alors rejoindre l'endroit où il a fauté, sans risque de pénalités, sans toutefois emprunter une fausse piste.

- Dans tous les cas nécessitant une relance, le juge reprend le décompte des pénalités au moment où le chien a rejoint la piste, et atteint ou dépassé le point où il a fauté précédemment

- Dans tous les cas le travail sera interrompu si les trois relances ont été épuisées et si le chien persiste dans son erreur.

## 15 - Arrivée

### *Modification et précision*

a) Le chien qui manifeste : Le chien doit manifester d'une façon nette en couinant, sautant ou en se frottant contre le traceur. **Il ne doit en aucun cas entrer en contact avec le visage (pattes ou museau), ni sauter à la hauteur du visage.**

Pénalités le chien qui : N'aboie pas : - 5 points

Manifeste : - 3 points

Qui entre en contact avec le visage (sans blesser) : - 5 points

Qui saute à hauteur du visage : - 4 points

Les pénalités de blessures sont maintenues, soit :

- Chien qui par énervement pince le traceur ou qui en sautant le blesse : - 10 points
- Chien qui mord à l'arrivée : élimination

b) Que faire de la longe à l'arrivée ?

- 1<sup>ère</sup> technique : le conducteur arrête le chien au piquet, lâche la longe, la détache du harnais et la pose au sol.

Lorsque le juge signale au conducteur que la phase d'identification est terminée, celui-ci peut, avant de rejoindre son chien :

- o Soit la laisser au sol et rejoindre son chien
- o Soit la ramasser et la garder en main (sans l'enrouler) ou accrocher le mousqueton à son vêtement.

- 2<sup>ème</sup> technique : le conducteur envoie son chien avec la longe.

Lorsque le juge signale au conducteur que la phase d'identification est terminée, le conducteur rejoint son chien et détache la longe. Il pourra :

- Soit la laisser au sol pour rejoindre le juge
- Soit la ramasser et la garder en main (sans l'enrouler) ou accrocher le mousqueton à son vêtement

Le non-respect de cette technique entraînera une pénalité de – 2 points

Rappel : Pour les deux techniques le traceur reste à sa place jusqu'à la fin de la présentation des objets au juge. Le juge doit y veiller.

c) Le conducteur qui laisse le chien au traceur peut lui donner un commandement «reste» ou «pas bouger» mais pas de commandement de position (assis, couché, debout) avant d'aller au juge pour présenter les objets.

Un deuxième commandement de «reste ou pas bouger» supplémentaire est toléré mais pénalisé de – 3 points de même que le commandement de «position».

## 16 – Angles de la piste libre en échelon 3 – Poste 8.5.2

### *Modification*

La piste libre échelon 3 comportera cinq ou six angles : trois ou quatre angles droits ou obtus, deux angles aigus (jamais inférieurs à 30°)

## 17 – Temps de fixation à l'arrivée – Poste 7.10.8

### *Modification et précision*

La durée de fixation sans aboiement ou avec manifestation est de 15 secondes pour tous les échelons. Le chronomètre de fixation est enclenché dès la fixation ou l'immobilisation du chien au traceur.

Poste 7.10.8 et Poste 9.2.2

Après le premier aboiement (il doit aboyer franchement au moins une fois), sans dépasser les quinze secondes prévues, le juge fait signe au conducteur de rejoindre son chien.

- Cinq secondes après le 1<sup>er</sup> aboiement en échelon 1

Exemple :

- o le chien aboie à la deuxième seconde de fixation, le juge attend cinq secondes et autorise le conducteur à rejoindre son chien. Le temps de fixation aura été de 7 secondes.
- o Le chien aboie à la douzième seconde de fixation, le juge autorise le conducteur à rejoindre son chien à la quinzième seconde de fixation. La fixation n'aura pas dépassé les quinze secondes.

- Dix secondes après le premier aboiement en échelon 2

Exemple :

- o Le chien aboie à la deuxième seconde de fixation, le juge attend dix secondes et autorise le conducteur à rejoindre son chien. Le temps de fixation aura été de 12 secondes.
- o Le chien aboie à la douzième seconde de fixation, le juge autorise le conducteur à rejoindre son chien à la quinzième seconde de fixation.

La fixation n'aura pas dépassé les quinze secondes.

- Quinze secondes après le premier aboiement en échelon 3 (sans dépasser les 15 secondes).

- o Exemples : le chien aboie à la douzième seconde de fixation, le juge autorise le conducteur à rejoindre son chien à la quinzième seconde de fixation. La fixation n'aura pas dépassé les quinze secondes.

## **18 – Le chien qui se trompe à l'arrivée**

*Précision*

Le conducteur qui ne souhaite pas laisser son chien dans l'erreur durant quinze secondes peut demander l'autorisation au juge d'intervenir.

Cette intervention devra se passer dans le calme (sans hurlement et autre manifestation de mécontentement).

Au moindre débordement le juge mettra fin à l'intervention du conducteur.

En plus de la pénalité de – 21 points, une pénalité de 2 points sera appliquée en cas de non demande d'autorisation ou de débordements de correction.

## **19 – Exemple d'arrivée Poste 7.10.10**

*Précision et modification*

Pour tous les échelons : le chien qui se fixe momentanément sur le traceur avec ou sans aboiement, part voir le juge et/ou le comparse et revient se fixer sur le traceur dans la limite des 30 + 10 secondes allouées pour la découverte, ne sera pas pénalisé de la totalité des points accordés à l'arrivée.

Si, après son retour au traceur dans la limite des 30 + 10 secondes, le chien reste fixé pendant 15 secondes, en plus des autres éventuelles pénalités, le juge appliquera :

- Une pénalité de (- 1 point) si le chien se fixe momentanément sans aboyer,
- Une pénalité de (- 2 points) si le chien se fixe momentanément en aboyant.

## **20 – Commandement de fixation à l'arrivée Poste 7.10.8 et 11.10**

*Précision et modification*

Il y a une incohérence entre pénalités 7.10.8 et 11.10

« 2<sup>ème</sup> technique » envoi sans trait de limier

Lorsque le chien arrive au piquet d'arrivée le conducteur donne le commandement de fixation et doit lâcher le trait de limier.

- En échelon 1, ce commandement peut être répété trois fois sans pénalités
- En échelon 2 et 3 deux commandements sont autorisés sans pénalités, le troisième sera pénalisé (- 1 point)
- Pour tous les échelons, au-delà de trois commandements, pénalité (- 21 points)

## **21 – Tirage au sort Postes 1.10 et 3.2**

*Précision et modification*

Incohérence entre les deux postes.

Le poste 1.10 est mis en conformité avec le poste 3.2, soit :



Les concurrents doivent être présents lors du tirage au sort et à l'heure précisée sur leur convocation, un minimum de trois concurrents est exigé pour chaque échelon. Si le quorum des trois chiens n'est pas atteint, notamment pour le passage de quelques chiens la veille pour des raisons d'organisation, une exception pourra être faite et uniquement dans ce cas.

## **22 – Rajout d'un jour supplémentaire de concours**

### *Précision*

Il est de plus en plus fréquent que les organisateurs ajoutent le vendredi au week-end concours inscrit au calendrier.

Il est rappelé que cette modification doit impérativement faire l'objet d'une demande de modification de date de concours via le formulaire disponible sur le site de la CUN-CBG.

Le juge, avant toute acceptation de jugement, doit vérifier si le concours figure bien au calendrier et si les demandes de modification ont bien été demandées, faites et mises à jour sur le calendrier.

## **23 – Bien-être animal Poste 1.11**

### *Précision*

- Rappel du poste 1.11 : « Toute atteinte au bien-être animal envers un chien... sera sanctionnée immédiatement par l'élimination du concours. »
- Rappel du règlement des juges Poste 6.1 Obligations « Veiller au bien-être des chiens (hygiène et sécurité), interdire l'accès aux épreuves à un chien qui ne lui semblerait pas en l'état de participer ».
- Rappel : usage du « strapping » pour les disciplines nationales (pistage français)  
« Le strapping : moyen de contention plus ou moins souple, par un procédé de bandage, qui permet de limiter le mouvement pour une blessure ou un traumatisme). On notera que l'usage du strapping sur le chien est interdit pour la pratique des disciplines internationales. Il est cependant toléré pour les disciplines nationales, à la condition expresse d'être justifié clairement par un certificat médical.

## **24 – Mise en application des décisions du présent compte-rendu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

## 2.06 – Compte rendu de la réunion du Groupe Travail Obéissance, du 23 août 2023 :

**Membres présents** ; Mmes Christelle Nominé (Responsable du groupe) et Christine Rival, M. Patrice Sicre

**Absent excusé** : Michel Graux

### **Ordre du jour :**

1. Protocole de sélection pour la Coupe de France et Grands Prix SCC d'Obéissance 2024.
2. Championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2024, à l'Amicale Canine Sud Cantal à Parlan (Cantal).
3. Compte-rendu sur les stages GTO de Christelle Nominé et Patrice Sicre.
4. Nouveau règlement du Brevet Obéissance.

### **1-Protocole de sélection pour la Coupe de France et Grands Prix SCC d'Obéissance 2024**

Le GT Obéissance propose le protocole suivant :

- Les dates de prise en compte des concours pour la sélection seront :
  - ✓ A partir du 31 mars 2023 pour le début,
  - ✓ Week-end des 16 et 17 mars 2024 pour la fin
  - ✓ La participation à un Championnat Régional
  - ✓ Le nombre de concours minimum pour la sélection sera de 5, avec 5 jurys différents

Pour rappel, le Championnat étant prévu à la date normale (4 et 5 mai 2024), le passage à la classe supérieure ne pourra avoir lieu, qu'après le Grand Prix SCC 2024.

Protocole de sélection : envoyer, avant le 9 avril 2024, l'acte de candidature, suivant le formulaire du GTO (<https://www.centrale-canine.fr/cun-cbg-gt-obeissance>) à partir du mois de février 2024.

### **Critères de recevabilité :**

- 5 meilleurs concours, avec 5 jurys différents, dans la période mentionnée ci-dessus.
- Obligation d'avoir un Championnat Territorial (régional), dans la période du 31/03/2023 au 17/03/2024. Il est autorisé de faire un Championnat Territorial, hors de son territoire ou de sa région.
- Les concours à l'étranger (sous l'égide de la FCI), peuvent être pris en compte, à condition que ces concours aient été signalés au GT Obéissance, avec photocopie du carnet de travail, et formulaire d'information de résultats de concours à l'étranger (présent sur le site du GTO dans l'onglet les documents GTO), dans les 15 jours maximum après le concours.
- Être dans la limite des qualificatifs Excellent ou Très Bon.

Seront retenus :

- **Pour le GP SCC classe 1**, les 20 premières équipes respectant les conditions de recevabilité (le chien blanc devra être proposé au GTO par l'organisateur ou le chien en blanc de la classe 2 pourra être le chien en blanc de la classe 1).
- **Pour le GP SCC classe 2**, les 20 premières équipes respectant les conditions de recevabilité (le chien classé 21<sup>ème</sup> sera proposé « chien blanc »).
- Pour la présélection aux épreuves de qualification à la Coupe de France classe 3, les 48 premières équipes respectant les conditions de recevabilité. (Le premier chien non qualifié sera proposé « chien blanc »).

### **Candidature des DROM-COM :**

- Remplir les conditions ci-dessus.
- Avoir un total de points égal ou supérieur à 80 % des points du 48<sup>ème</sup> sélectionné.
- Être dans la limite des qualificatifs Excellent ou Très Bon.

### **Candidature « invité de race » :**

- Remplir les conditions ci-dessus.
- Avoir un total de points égal ou supérieur à 80 % des points du 48<sup>ème</sup> sélectionné.
- Race peu courante, ou n'ayant pas été représentée depuis trois ans à la Coupe de France.

Dans le cas où l'une des deux places réservées pour la présélection aux épreuves de qualification à la Coupe de France ne serait pas pourvue, le GT Obéissance prendra l'équipe suivante, issue des candidatures, et ce, jusqu'à concurrence de 50 participants.

Les candidats retenus seront prévenus individuellement, dès le 9 avril 2024, et la liste sera publiée sur le site du GT Obéissance (<https://www.centrale-canine.fr/cun-cbg-gt-obeissance>).

Epreuve de qualification à la Coupe de France :

Les épreuves de qualification à la Coupe de France auront lieu à partir du vendredi précédent la Coupe de France. Les exercices d'absence sont programmés le vendredi, à partir de 16 heures.

A l'issue des épreuves de qualification, seront retenues pour la Coupe de France, les 20 premières équipes, la 21<sup>ème</sup> sera sélectionnée comme chien en blanc, pour la Coupe de France.

## **2- Championnat de France et Grands Prix SCC Obéissance 2024**

Le Championnat de France et Grands Prix SSC Obéissance 2024 seront organisés par l'Amicale Sud Cantal à Parlan dans le Cantal les 4 et 5 mai 2024.

Pour la sélection et la Coupe de France : MM. Bernard Roser et Sébastien Dezeure (Juges Français) ainsi que M. Uwe Wehner (Allemagne) et un juge Finlandais à définir. Pour le Grand Prix SCC : juge à définir

Une demande officielle du Club Cynophile de Saint-Doulchard (18) a été déposée auprès de la CUN-CBG, pour l'organisation du Championnat de France et Grands Prix SCC 2025, qui a été accordée.

## **3- Compte-rendu sur le stage GTO de Christelle Nominé**

Le week-end des 22 et 23 avril 2023, le Club Canin Berruyer au Subdray a organisé un stage de formation en obéissance animé par Christelle NOMINE.

23 personnes venant de clubs de la région Centre-Val de Loire, Bourgogne et Ile-de-France ont assisté à ce stage sur les 2 jours dont 9 avec leurs chiens.

De nombreuses races étaient représentées, Berger Allemand, Berger de Beauce, Border Collie, Berger belge Malinois et Groenendael, Berger Américain miniature et Kelpie Australien.

La météo a été meilleure qu'annoncée, juste un peu de pluie occasionnellement.

Lors de ces deux jours, nous avons pu aborder l'initiation et l'approfondissement des différentes techniques afin d'avoir le maximum d'outils à mettre dans notre boîte à outils. Tout ceci permettant à chaque équipe maître-chien d'améliorer leur relation et de les aider à appréhender du mieux possible les différents exercices du programme d'obéissance.

Le club et tous les participants ont remercié Christelle NOMINE pour ses précieux conseils et tous les participants qui ont contribué à la bonne réussite de ce stage.

## **4- Nouveau règlement du Brevet Obéissance**

Voir en pièce jointe. Ce règlement Français sera applicable à partir du 1er janvier 2024.

## **2.07 – Compte rendu de la réunion téléphonique du Groupe Travail Recherche Utilitaire, du 4 sept. 2023 :**

### **Membres présents :**

MM Jean-Bernard Moings Responsable du groupe, Jean-François Dubois et Mme Nathalie Camp,

### **Ordre du jour :**

- 1 – Mise au point sur le Règlement
- 2 – Grand Prix S.C.C.
- 3 – Juges R.U.
- 4 – Calendrier des Jugements CFRU et GPRU 2023 – 2024 - 2025
- 5 – Stage R.U.
- 6 – Point sur le calendrier R.U.

## **1 – Mise au point sur le Règlement**

Notion d'urbain – rappel fiche pratique et précision.

On parle d'urbain, lorsqu'il y a des habitations de part et d'autre de la piste.

Il s'agit cependant d'adapter le type d'urbain au niveau.

**En classe 1**, la piste peut passer à proximité de quelques maisons, mais dans des endroits peu fréquentés, afin de limiter la pollution olfactive (fréquentation par les chiens, chats et promeneurs).

**En classe 2**, le parcours doit traverser un bourg, un village ou passer près d'un lotissement, mais dans une zone pas trop fréquentée. Cette partie ne doit pas excéder 250 mètres. C'est un maximum. Ce peut être moins du moment qu'il y a deux changements de direction dans le bâti. En niveau 2 on commence à confronter le chien aux distractions canines et félines ainsi qu'à la circulation des humains et des véhicules, mais avec modération. Il ne s'agit pas de faire toute ou grande partie du parcours en longeant par l'extérieur un lotissement.

**En classe 3**, on aborde des environnements plus fréquentés comme la traversée d'une partie de village, d'un bourg, d'un lotissement ou d'une petite zone industrielle. Cette partie ne doit pas excéder 500 mètres environ. Il faut quand même rester raisonnable et adapter les horaires de prise de piste à la fréquentation des lieux. La Recherche Utilitaire reste un sport canin, dans lequel l'équipe doit trouver du plaisir. Nous ne sommes pas dans un contexte opérationnel.

**Précision**, cette distance « urbaine » pourra ne pas être obligatoirement d'un seul tenant, mais en deux ou trois tronçons.

## **2 – Grand Prix S.C.C.**

Le GP, organisé par le Training Club Canin BETSCHDORF - Canine du Bas-Rhin aura lieu les 4 et 5 novembre 2023  
Juge Mme Maria Di-Candia.

## **3 – Juges R.U.**

A ce jour, l'examen de Juge de Mme Nathalie SFER est prévu courant janvier 2024.

Quant aux deux autres candidats – Mme Estelle PILLAVOINE et M. Christophe GUYMONT, ils poursuivent leur parcours découverte.

## **4 - Calendrier des Jugements CFRU et GPRU 2023-2024 - 2025**

En 2023, Grand Prix SCC de Recherche Utilitaire à Betschdorf (67)	Juge	Mme Maria DI – CANDIA
En 2024, Championnat de France de Recherche Utilitaire à Munster (68)	Juge	M. Bernard POTTIN
En 2024, Grand Prix SCC de Recherche Utilitaire à Chambord (41)	Juge	M. Jean-Bernard MOINGS
En 2025 Championnat de France de Recherche Utilitaire à Freneuse (78) (sous réserve de l'accord de la Territoriale)	Juge	Mme Nathalie CAMP-LEGRAND

En 2025, Grand Prix SCC de Recherche Utilitaire à Trégueux (22) (sous réserve de l'accord de la Territoriale)

## **5 – Stage R.U.**

Les 19 et 20 août 2023, le GT a organisé un stage de RU ayant pour thème « conception et pose de parcours ».

Ce stage s'adressait autant aux débutants, qu'à des conducteurs plus expérimentés qui souhaitaient avoir des compléments d'informations sur des points particuliers.

Ce week-end s'est déroulé sous les meilleurs auspices avec la participation de 23 stagiaires qui ont été très participatifs.

## **6 – Point sur le calendrier R.U.**

Cette année nous avons 67 épreuves inscrites au calendrier, hors CFRU et GPRU, soit 3 épreuves de plus qu'en 2022, nous devrions avoir en fin d'année, sauf annulation de dernière minute, 61 épreuves, soit un déficit de 6 épreuves, comme par l'an passé.

Le GT rappelle qu'en cas d'annulation, vous devez renseigner le formulaire à télécharger à cet effet sur le site du GT et le faire parvenir à votre ACT dans les meilleurs délais.

Vu les modifications climatiques que nous subissons, il faut sans doute envisager d'étendre à la période automnale ou hivernale un plus grand nombre d'épreuves.

Apparemment le pré-calendrier mis à votre disposition sur le site du GT est peu utilisé, nous réfléchissons à son maintien.

## **2.08 - Compte-rendu de la réunion en visioconférence du Groupe Travail Sauvetage, du 28 août 2023 :**

**Membres présents :** Olivia Ducros, Christine Labrocherie, Frédéric Boutin,

### **Ordre du jour :**

1. Championnat de France
2. Calendrier prévisionnel
3. Webinaire assurance

#### **1. Championnat de France**

Le 1<sup>er</sup> Championnat de France de chiens de sauvetage (et le Grand Prix SCC) aura lieu les 30,31/03 et 01/04/2024 organisé par le CEAC 16 (l'ACT de Charente 16). Spécialités Quête et Décombres.

Actuellement plusieurs équipes en niveau B peuvent déjà répondre aux critères de sélection (3 concours sous 2 juges différents, dont un concours hors territoriale avec au minimum un qualificatif BON).  
Il en est de même pour les niveaux A du Grand Prix SCC.

Dernier concours comptabilisé 27 et 28/01/2024.

Les résultats actualisés après chaque concours seront publiés début octobre avec un rappel du mode de sélection, le nombre de concours par personne....

Juges pressentis : Mme Danielle RICHARD (Belgique) et M. Livio IONESCU (Roumanie)

Appel à candidature pour le Championnat de France 2025.

#### **2. Calendrier prévisionnel 2024**

Un mail va être envoyé aux clubs pratiquants la discipline sauvetage afin d'établir le calendrier prévisionnel 2024 (en espérant avoir un meilleur retour qu'en 2023), il sera joint le « Pense bête » de l'organisation d'un concours déjà disponible sur le site du GT SAUVETAGE :

<https://www.centrale-canine.fr/cuncbg-gt-sauvetage/articles/differents-documents-destination-des-clubs>

Un rappel sera également fait à destination de tous les acteurs du sauvetage concernant les conditions de présentation d'un brevet, les modalités de transmission des rapports de concours.

#### **3. Webinaire Licences**

Un webinaire va être organisé le 10 novembre 2023 à 18 :30

Mme Caroline GUIGNARD des Assurances MARTIN répondra en direct aux différentes questions sur les différentes licences et leurs garanties.

**Pas de CR DU GT Administration**

## 2.10 - Compte-rendu de la réunion du Groupe Travail Formation, du 3 septembre 2023 :

### 1. Juges

#### 1-1. Candidats juge

Nom	Discipline concernée	Ancienneté dans la discipline
Lucas Stéphane	Pistage Français	2014
Chamberlin Camille	Ring	2007
Omnes Régis	Ring	1996
Foucault Patrice	Ring	1984
Etterlen Fabrice	Mondioring	2011
Schouppe Natalie	Mondioring	2004
Touache Thierry	Mondioring	2009
Roser Frédéric	Mondioring	2005
Rabille Jean	Mondioring	2006

En vertu des prescriptions du règlement, ces postulants remplissent les conditions pour être autorisés à débiter un cursus juge sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG.

Rappel : La durée d'un cursus juge est de 4 ans. Si le postulant se trouve dans l'impossibilité de remplir l'ensemble des différentes étapes réglementaires, ce dernier devra refaire un dossier afin de le présenter au GT Formation.

#### 1-2. Demande de juge formateur

Nom	Date de nomination dans la discipline mère	Discipline concernée
Simon Patrick	2007	Ring

En vertu des prescriptions du règlement, ce juge remplit les conditions pour être autorisé à prétendre à la fonction de juge formateur sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG.

#### 1-3. Nomination juge

Nom	Demande	Discipline concernée
Lebeau Jean Pierre	Elève	Ring
Ahmedan Pascale	Elève	IGP/IFH

En vertu des prescriptions du règlement, ces élèves juges remplissent les conditions pour être autorisés à prétendre à la fonction de juge de la SCC sous réserve de la décision des membres de la CUN-CBG.

### 2. Juge honoraire

Nom	Discipline mère
Fontaine Daniel	Ring

Ayant atteint la limite d'âge et en vertu des prescriptions du règlement, Mr Daniel Fontaine quitte ses fonctions de juge SCC. La CUN lui est reconnaissante pour son dévouement durant toutes ces années et nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux projets.

### **3 - Question Diverses :**

**3.01** : M. Hervé François, juge d'Obéissance a été victime d'une agression verbale et de menaces physiques lors d'un concours, la CUN-CBG transmet un dossier à la SCC.

**3.02** : CSAU : Mise à jour du règlement des CSAU, voir pièce jointe.

**Fin de la réunion à 23 h.**